



Cloture de livret a de mes enfants

Par **pegv**, le **04/06/2010** à **16:49**

Bonjour,

J'ai ouvert un livret A à mes deux enfants en 2008 que j'ai bloqué jusqu'à majorité suite à de gros problème financier j'aimerais cloturé les livret, la banque postale refuse le motif: il faut l'accord du pere, a savoir que c'est moi qui ai ouvert le compte après ma separation que moi seul à effectuer des versement sur le livret depuis mon CCP et que mes enfant n'ont aucun contact avec leur pere ainsi que moi d'ailleur il peut exercé son droit de visite en point rencontre ce qui n'a jamais fait que puis-je faire pour pouvoir cloturer ces livret A. merci d'avance.

Par **kindermaxi**, le **04/06/2010** à **18:47**

Bonsoir,

Alors j'ai eu le souci pour mon aîné, car à l'ouverture j'avais bien fait une procuration pour mon concubin, bien sûr la conseillère de l'agence ne m'a pas expliqué que le père pouvait prendre de l'argent sur le compte de notre fils.

Ce sont des amis, pendant les vacances qui m'en ont informée. Je vous laisse imaginer ma surprise. Aussitôt rentrée de vacances, je contacte cette conseillère qui me confirme en effet que le père peut faire tout ce qu'il veut sur ce compte, alors que je lui avais bien expliqué ma situation lors de notre entretien. Je n'ai jamais vécu avec le père et mon grand avait plus de 8 ans à l'ouverture de ce compte.

Donc j'ai transféré presque tout le compte sur un autre où le père ne peut pas avoir accès et j'ai laissé un euro sur ce compte là. Ainsi j'échappe aux éventuels frais de clôture et n'ai plus besoin de l'autorisation du père.

Qu'entendez-vous par "bloqué", est-ce uniquement vis-à-vis de votre enfant tant qu'il n'a pas la majorité ou même vous n'y avez plus accès ?
Bonne soirée.